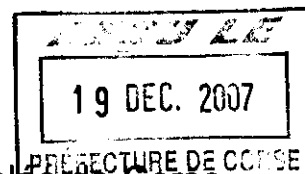


ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/256 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 333.05 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE BOCOGNANO, LOT TERRASSEMENTS, OUVRAGES D'ART COURANTS, RESEAUX ET CHAUSSEES (TOARC) N° 4 - ROUTE NATIONALE 193

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2007



L'An deux mille sept et le six décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme DELHOM Marielle
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean

M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
 M. MARTINETTI Jean-Charles à M. GALLETTI José
 M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
 Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-
 Martin.

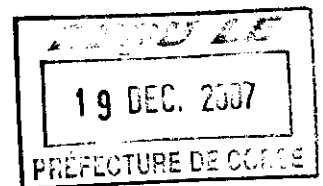
L'ASSEMBLEE DE CORSE,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES AVIS** de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 333.05 relatif aux travaux d'aménagement de la déviation de Bocognano, lot Terrassements,



Ouvrages d'Art courants, Réseaux et Chaussées (TOARC) n° 4, sur la Route Nationale 193, avec le groupement d'entreprises DTP TERRASSEMENT / POMPEANI B & TP / VENDASI en vue d'introduire des prix supplémentaires et d'augmenter la masse initiale du marché. Le montant total de l'avenant n° 1 s'élève à 351 976,00 € HT soit 380 134,08 € TTC ce qui représente une augmentation de 13,86 % de la masse du marché.

Le nouveau montant total du marché est de 2 891 327,66 € HT soit 3 122 633,87 € TTC.

ARTICLE 2 :

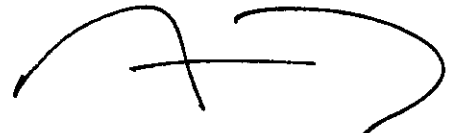
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 décembre 2007

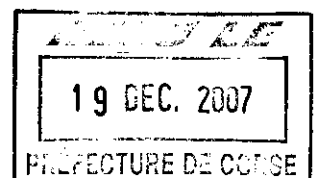
Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ROUTE NATIONALE 193
AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE BOCOGNANO
LOT TOARC 4**

**Marché n° 333 / 05 passé avec le groupement d'entreprises
DTP TERRASSEMENT / POMPEANI B & TP / VENDASI**

Avenant n° 1

Le présent rapport de monsieur le Président du Conseil Exécutif a pour objet de présenter le projet d'avenant n° 1 au marché n° 333 / 2005 passé avec le groupement d'entreprises DTP TERRASSEMENT / POMPEANI B & TP / VENDASI relatif aux travaux d'aménagement de la déviation de Bocognano, lot Terrassements, Ouvrages d'Art courants, Réseaux et Chaussées (TOARC) n° 4, sur la Route Nationale 193, commune de Bocognano en vue d'introduire des prix supplémentaires et d'augmenter la masse initiale du marché, conformément à l'article 75 du code des marchés publics.

I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRE

La procédure d'appel d'offres restreint a été lancée le 13 décembre 2004.

Elle a fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants :

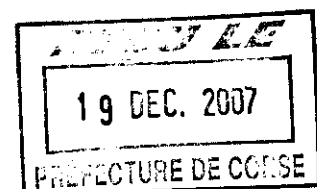
- Corse Matin - Le Journal de la Corse - Le Moniteur - Le B. O. A. M. P. - Le JOUE.

La commission d'ouverture des candidatures s'est réunie le 15 mars 2005. La date de consultation des entreprises retenues est le 17 mai 2005 pour une remise des offres le 27 juin 2005.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 juillet 2005 et a attribué le marché.

Les principales clauses du marché passé avec le groupement d'entreprises DTP TERRASSEMENT / POMPEANI B & TP / VENDASI étaient les suivantes :

- Montant T.T.C du marché : 2 742 499,79 €
- Marché à prix révisables, établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2005,
- Délais d'exécution du marché : 15 mois à compter de l'ordre de service qui a prescrit de les commencer avec une période de préparation de trois mois, non comprise dans le délai.



II - SITUATION ACTUELLE

Les travaux ont été commencés le 18 avril 2006 pour une durée de 15 mois.

L'avancement actuel du chantier est le suivant :

- Les travaux préparatoires sont réalisés à 100 %.
- Les travaux de terrassements sont réalisés à 80 %.
- La réalisation des ouvrages hydrauliques est de l'ordre de 80 %.
- Les chaussées et les équipements ne sont pas commencés.

Il reste à réaliser :

- 20 % des terrassements.
- 20 % des ouvrages hydrauliques.
- 100 % des chaussées et des équipements.

Le total des travaux engagés à ce jour est d'environ 50 %.

III - OBJET DE L'AVENANT

L'avenant se justifie (cf : articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics) suite à la nécessité d'utiliser un traitement à la chaux pour une grande partie des remblais compte tenu de la qualité des terres mises en remblais et des conditions climatiques. De plus, des terrassements supplémentaires ont été nécessaires du fait d'imprécisions sur les épaisseurs de terre végétale ne correspondant pas aux interprétations des sondages. Enfin, des terrassements rocheux ont dû être réalisés en plus grandes quantités que prévue.

Par contre, une modification de tracé a permis une économie sur le transport de matériaux pour remblais, de même la qualité de la plateforme réalisée par l'entreprise autorise une réduction des épaisseurs de grave bitumes de 4 cm.

Certains de ces travaux nécessitent la création de prix supplémentaires qui ont été établis pour prendre en compte toutes ces modifications.

III 1- DETAIL DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

3.1.1 : Traitement à la chaux

Sur grande partie des remblais compte tenu de la qualité des terres de remblais et des conditions climatiques (exécution des travaux à l'automne 2006) il a été nécessaire de mettre en œuvre un traitement à la chaux.

3.1.2 : Terrassements supplémentaires

Les épaisseurs de terre végétale ne correspondant pas aux interprétations des sondages, le volume de terrassement est supérieur aux prévisions d'environ 15 %. De plus, des déblais en terrain rocheux en quantités supérieures aux prévisions ont été nécessaires.

3.1.3 : Economies au marché

Une modification du tracé a permis une économie substantielle sur le transport des matériaux utilisés pour les remblais, car les quantités de déblais mis en remblais se sont mieux équilibrées. De plus une économie sur la grave bitume a été réalisée.

III 2 - LES PRIX SUPPLEMENTAIRES

L'établissement de prix forfaitaires ou unitaires, a été effectué par décomposition ou comparaison des prix correspondant à des travaux similaires, exécutés dans un environnement économique similaire ou en fonction de prix comparables du marché.

Ces prix ont été fixés après négociation avec l'entreprise avant exécution des travaux qu'ils rémunèrent en tenant compte de la présence sur place de l'entreprise.

Les prix nouveaux sont répertoriés dans le détail estimatif, annexe n° 1 à l'avenant et repris ci-dessous.

Le coût des travaux imprévus est de : 351 976,00 € HT (13,86 % du marché initial) et se répartit ainsi :

N° DE PRIX	DESIGNATION	UNITE	P.U.	Quantités avenant	Montant
			H.T.		HT
1.	TRAITEMENT A LA CHAUX				
PN 3.2.6	Plus value au prix 3.2.1 pour traitement à la chaux	m3	1,07	15 000,000	16 050,00
PN 3.3.6	Transfert de l'atelier de traitement	Ft	29 200,00	1,000	29 200,00
PN 3.3.7	Traitement des matériaux traités à la chaux	m3	12,56	15 000,000	188 400,00
	TOTAL				233 650,00
2.	TERRASSEMENTS				
3.1.1	Décapage de terre végétale	m3	3,16	2 000,000	6 320,00
3.2.1	Déblais meubles	m3	3,52	27 000,000	95 040,00
3.2.2	Déblais rocheux	m3	9,83	10 000,000	196 600,00
	TOTAL				297 960,00

L'augmentation sera imputée sur l'opération « Aménagement de la déviation de Bocognano » inscrite au programme d'investissement sur le réseau routier national de la Collectivité Territoriale de Corse.

Lors de la réunion du 23 octobre 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

V - CONCLUSIONS

Je vous demande de m'autoriser à signer et exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 333.05 relatif aux travaux d'aménagement de la déviation de Bocognano, lot Terrassements, Ouvrages d'Art courants, Réseaux et Chaussées (TOARC) n° 4, sur la Route Nationale 193, passé avec le groupement d'entreprises DTP TERRASSEMENT / POMPEANI B & TP / VENDASI en vue d'introduire des prix supplémentaires et d'augmenter la masse initiale du marché. Le montant total de l'avenant n° 1 s'élève à 351 976,00 € HT soit 380 134,08 € TTC ce qui représente une augmentation de 13,86 % de la masse du marché.

Le nouveau montant total du marché est de 2 891 327,66 € HT soit 3 122 633,87 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

